

# LICENCIEMENT D'UN IFIP

Ouvrant la première CAP de gestion de cette mandature, la présidente de la CAP, Mme DACHARY- MLENECK a déclaré en propos liminaires souhaiter des échanges constructifs avec les organisations syndicales, en un process d'échanges semblable à celui en vigueur « du temps des CAP ». Espérons que cette résolution ne restera pas au stade des bonnes intentions. A sa décharge, le bureau est semblé-t-il confronté à un manque d'effectif, bienvenue au club !

Après lecture des déclarations liminaires, la présidente a souhaité apporter les précisions ci-après :

## CAMPAGNE D'ÉVALUATION ET DÉPLOIEMENT D'ESTEVE :

Il ne s'agirait que d'un changement d'outil sans changement des règles d'évaluation. Ce postulat a été rappelé aux directions locales et le cas échéant rappelé à celles ayant contrevenu aux consignes, notamment celles ayant demandé à faire baisser systématiquement les cotations synoptiques. L'exercice ne consiste pas toutefois selon la présidente à reprendre in extenso les évaluations précédentes. **Le « copier-coller » n'est plus de mise.** Il convient aux évaluateurs de s'appuyer sur ESTEVE pour revenir à une évaluation objective ou en tout cas plus nuancée que les propos dithyrambiques souvent constatés. La nuance est ténue et les collègues ayant connu une forte dégradation de leur évaluation ne manqueront pas de l'apprécier.

A noter qu'ESTEVE est amené à évoluer sur le volet recours afin de tendre vers une procédure entièrement dématérialisée. C'est heureux, leur nombre risquant d'exploser !

Concernant les A et A+ non encadrants, la présidente, bien consciente des inégalités flagrantes de traitement selon les métiers et/ou les évaluateurs a précisé que les items se rapportant au management devaient bien être cotés en se basant notamment sur la capacité à s'organiser, à échanger avec ses pairs. **La présidente a indiqué que suivant l'état d'avancement de la procédure, les agents pouvait faire modifier et renseigner le tableau synoptique des compétences managériales.**

**Pour ceux pour lesquels ce n'est pas possible, la présidente a précisé que les agents s'estimant lésés avait toujours la possibilité de faire un recours.**

**Encore heureux !**

**La CGT Finances Publiques** n'a pas manqué de dénoncer cette vraie fausse réforme des évaluations qui outre l'impréparation et les dysfonctionnements outil qui caractérisent désormais tout changement à la DGFIP provoque des différences de traitement énormes entre les cadres, dans un contexte de montée en puissance de la promotion et du recrutement sur dossier. De plus, ce changement censé faire revenir les cadres à une cotation médiane est perverti dès son entrée en vigueur, les évaluateurs n'ayant pas reçu ou compris de consignes visant à une certaine forme d'harmonisation.

## MOUVEMENTS DE MUTATION À VENIR OU EN COURS :

👉 **Le mouvement administratif des IDIV** devrait paraître au cours de la première quinzaine de mai. La présidente a affirmé son souhait de transparence des recrutements. Cette approche pour le moins candide est malheureusement très éloignée de la réalité, les directions locales ayant dès les premiers mouvements concernés compris qu'elles étaient désormais totalement libres de faire comme bon leur semble. Dès lors, tous les cas de figure ont déjà été constatés, des classiques entretiens factices couvrant un recrutement déjà décidé à l'absence totale d'entretien pour un cadre pourtant finalement retenu. Bien davantage que pour sauver notre réseau, nos directeurs savent faire preuve en la matière de beaucoup d'innovation.

**La CGT Finances Publiques** n'a pas manqué de rappeler ces dérives lors de cette CAP, et la présidente a paru tout autant résignée que les cadres.

☛ **Le mouvement des IP** a été annoncé de parution imminente et il est en effet sorti le 18. **La CGT finances publiques** a dénoncé le lancement par de nombreuses directions de recrutements au choix antérieurement à la parution de la note de campagne, semant la confusion dans la stratégie des collègues concernés.

☛ **Pour le mouvement des IFIP** à paraître le 9 mai, il n'y a pas de volonté avérée de refuser les priorités, il s'agit d'appliquer les règles. De même, pour les situations RQTH, le bureau essaye de trouver des solutions.

**La CGT Finances Publiques** attend la parution du mouvement pour constater si c'est bien le cas.

☛ Enfin, la présidente s'est réjouie que peu de remontées aient entouré **le mouvement AFIPA**, laissant dès lors à penser qu'il se déroulait dans des conditions satisfaisantes.

**La CGT Finances Publiques** y voit plutôt une forme de résignation des cadres, désormais habitués à une absence totale de communication sur le calendrier de mutation. Alors même que l'un des arguments qui avait été développé pour justifier de la suppression des CAP de mutations était une plus grande fluidité dans les mouvements, force est de constater que ni les cadres ni leurs représentants n'ont désormais de visibilité sur les différentes échéances ou, plus grave encore, sur le déroulement des recrutements.

## **LA CAP**

La direction générale a proposé le licenciement de l'inspecteur concerné par la CAP.

La CGT a voté contre.